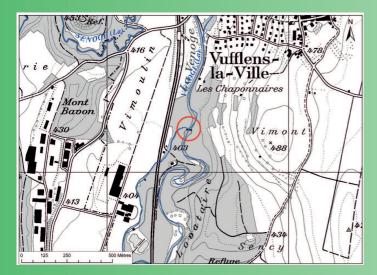
## Renaturation dans le Canton de Vaud

Direction générale de l'environnement-Division EAU

# Chute de la prise d'eau du Moulin du Choc (Vufflens-la-Ville) Rétablissement de la migration piscicole



## Contexte:

La chute de la prise d'eau du Moulin du Choc est située sur la commune de Vufflens-la-Ville et constitue un obstacle de 1.20 m de hauteur, infranchissable pour toutes les espèces piscicoles présentes dans la Venoge.



## **Objectifs:**

La chute de la prise d'eau du Moulin de Choc a été modifiée de façon à favoriser la migration piscicole du plus grand nombre d'espèces présentes dans la Venoge, tout en garantissant la fonctionnalité du dispositif de dérivation des eaux en rive droite. Après l'étude de plusieurs variantes, celle retenue consiste en la création d'une rampe asymétrique macrorugueuse en blocs d'enrochement positionnée à l'aval du seuil existant.



### Chantier:

Date: Octobre - Novembre 2006

Maître d'ouvrage: Canton de Vaud (ECF des mesures

piscicoles relatives au PAC-Venoge)

Entreprise de construction : Roger Barbey Génie civil SA

Bureau partenaire: Schopfer & Niggli SA

Coûts des travaux TTC et honoraires : 175'000.-

#### Travaux effectués:

Réalisation d'une rampe en blocs d'enrochement en rive droite, d'une largeur au sommet d'environ 3 m et de pente longitudinale de 5 % à l'aval du seuil existant. La longueur totale de la rampe est d'environ 25 m. La rampe est constituée de blocs d'enrochement implantés de façon à créer une macrorugosité et un cheminement préférentiel pour le passage de l'eau en période d'étiage.